

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 juin 2010

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs du public,

Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débuter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers: Laurence BALET, Rachel JOSEPH, Martin BARAGAÑO, Roland BÜTTIKER, Patrik DURUZ, Pascal FER, Johann GILLIÉRON, Yvan GINDROZ, Jean-Yves GUYON, Jean-Jacques HERZOG, Olivier KERNEN, Jean-Noël PASTEUR, Philippe PAVID, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alfons REITER, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Vassilis VENIZELOS, Dominique VIQUERAT, Michel WERKLE.

Membres absents : Messieurs les Conseillers Raymond KOHLER, Philipp MÜLLER et Thierry PIDOUX.

Membres présents78Membres excusés19Membres absents3Effectif actuel100

2. APPROBATION DU PV DU 6 MAI 2010

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 6 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie une fois encore nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET pour la fidèle rédaction de ce procès-verbal.

3. <u>DÉMISSION</u>

En date du 19 mai dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter ma démission du Conseil communal avec effet au 3 juin 2010.

Ayant atteint l'âge de la retraite, j'ai l'intention de partir pour l'étranger dans le courant de cette année, je ne veux pas m'engager pour une nouvelle législature pour la quitter deux ou trois mois après.

Je quitte ce Conseil avec d'excellents souvenirs et en ayant appris d'énormes choses sur la conduite et la gestion d'une commune, ce que beaucoup de concitoyens ignorent.

Je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Jean-Jacques HERZOG.

M. Jean-Jacques HERZOG a accédé au Conseil communal comme élu au début de la législature 1998-2001. Il est ensuite revenu parmi nous au cours des deux législatures suivantes, en 2003 et en 2007, en remplacement de Conseillers démissionnaires.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Jean-Jacques HERZOG pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

M. Jean-Jacques HERZOG sera remplacé lors de l'une de nos prochaines séances.

* * * * * * * * * *

4. ASSERMENTATION

Suite au décès de notre collègue Albert MARTIN, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé à son remplacement.

MM. Thomas HEBEISEN et Thomas WEBER, respectivement premier et second des viennent-ensuite de la liste de l'ancien Parti radical ont renoncé à siéger.

M. Patrick DÉRIAZ, né en 1965 et domicilié à la rue Françoise-Perret 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Albert MARTIN.

Je prie M. Patrick DÉRIAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Patrick DÉRIAZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

M. Patrick DÉRIAZ : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience intéressante et agréable. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

J'invite également l'assemblée à se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Décès

et dates.

Nous avons eu l'immense tristesse d'apprendre que notre collègue et ami Albert MARTIN nous avait quitté le 11 mai dernier. Après avoir partagé nos bancs lors de notre dernière séance, il s'en est allé siéger dans une autre assemblée, plus céleste que la nôtre.

Nous réitérons nos sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à sa famille. Nous aimerions, si cela est possible, alléger un peu leur douleur en leur apportant le soutien et le réconfort de ses collègues du Conseil communal. Nous sommes toutes et tous avec eux dans ce chagrin.

Je vous propose, Mmes et MM. les Conseillers, de faire une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence)

Je vous remercie.

Listes des commissions ad hoc

Je vous informe que, suite à la motion de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET et en attendant la mise en place d'un pilier public virtuel sur le site de la Ville, vous trouverez dorénavant la date des séances de commissions ad hoc ainsi que la liste des Conseillers qui les composent sous l'onglet « Préavis » des pages du Conseil communal.

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER
- Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Question de M. le Conseiller Daniel HOFMANN
- Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET
- Une Motion et un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB
- Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ
- Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ
- Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER

6. <u>COMMUNICATIONS</u> DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

* * * * * * * * *

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis nº PR10.15PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 300'000.-- POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.

M. JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Corinne LACHAT, Madeleine LECHMANN, Steves BUCHS, Jean-David CHAPUIS, Charles FORESTIER en remplacement de Jacques FIVAZ, Isidro JUSTO, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Alain WILLOMMET. M. le Conseiller Philipp MÜLLER était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

J'ai une question à poser sur le texte du préavis parce qu'il y a quelque chose qui m'étonne, et je pense que c'est le moment ici, à l'article 1, de poser cette question, avant de voter. Il s'agit du chapitre 1, Types d'action, 3ème alinéa : « il est prévu que les trois portes d'entrée du bâtiment soient munies d'un lecteur de badges électroniques permettant une grande souplesse au niveau de la gestion des accès, puisque ceux-ci sont paramétrables depuis un poste informatique ».

La question que je pose est : est-ce que cela signifie que les employés communaux qui travaillent dans l'Hôtel de Ville ou ailleurs, chaque fois qu'ils passeront la porte de l'Hôtel de Ville, seront notés sur un fichier informatique ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Conseillère, nous n'allons pas ficher les employés qui rentrent à la Commune. D'abord, ils badgent déjà puisqu'ils ont, dans l'Hôtel de Ville, une timbreuse. Il s'agit de l'ouverture des portes, puisque celles-ci seront fermées en dehors des heures de bureau.

Le reste du temps, l'entrée à l'Hôtel de Ville, sera comme aujourd'hui, libre d'accès.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La parole n'est plus demandée.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2 La parole n'est pas demandée.

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Vote

Vote

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.015PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de sécurisation du

bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 300'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte nº 3104

« Sécurisation Hôtel de Ville 2010 » et amortie en 10 ans au plus.

8. Préavis nº PR10.17PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 702'000.-- POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU MONTÉLAZ-BEAUREGARD.

M. JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR, EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-NOËL PASTEUR.

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Christiane LAYAZ-ROCHAT, Martin BARAGAÑO, Yvan GINDROZ, Christian GIROUD, Jean-Paul GIROUD, Jean-Noël PASTEUR, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR10.17PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite Montélaz-Beauregard.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 702'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes investissement n°4211 « Conduite Montélaz-Beauregard » et amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement de l'eau (compte no 928.1801).

9. PÉTITION

DESPLAND DU 13 JUILLET 2009 POUR LA VENTE DE DIFFÉRENTS BIENS DE LA VILLE.

M. STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des pétitions, M. Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur la prise en considération de cette pétition

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette pétition, selon l'article 70 du règlement du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette pétition est refusée à une très grande majorité. Le classement de cette pétition est donc accepté.

10. PÉTITION

« POUR LA SAUVEGARDE DE LA GARDERIE AU LAPIN BLEU »

M. STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des pétitions, M. Stéphane BALET donne lecture des conclusions du rapport.

Il fait de plus le commentaire suivant : « En ce qui concerne la première demande, nous avons été dépassé. Au moment où la Commission des pétitions s'est réunie, évidemment, la Municipalité n'avait pas encore communiqué son intention d'aider, pour cette année, Le Lapin

Bleu.

Mais, compte tenu du fait que l'aide est seulement pour cette année, je pense que la pétition a encore tout son sens, raison pour laquelle je souhaite la maintenir. »

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur la prise en considération de la pétition

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette pétition, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil.

Je me permets de vous rappeler ici que la Municipalité a d'ores et déjà répondu à cette pétition dans sa communication CO10.03, durant la séance du 6 mai 2010 du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de cette pétition et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

Merci à la Commission des pétitions pour son travail et à son rapporteur.

Vote

11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

11.1

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Yverdon-les-Bains et ses cours d'eau).

Depuis que j'ai l'honneur de siéger au sein de ce Conseil, et cela fait un certain temps, j'entends régulièrement mentionner l'intérêt des canaux et cours d'eau qui traversent la ville et de leur grand potentiel de mise en valeur. Je partage évidemment cette vision.

Malheureusement, je n'ai pas encore vu de projets aboutis et surtout réalisés pour améliorer concrètement l'attractivité des canaux et rivière locaux, dont l'entretien reste très intensif.

Mais je ne perds pas espoir de voir bientôt une crue subite de projets, les uns les plus intéressants que les autres, se déverser sur la Ville et transformer ses cours d'eau.

Toutefois, le plus bel aménagement a un intérêt limité, si une eau douteuse coule dans le canal concerné.

Je pense donc qu'il faudrait d'ores et déjà s'attaquer au problème de la qualité de l'eau, dont l'amélioration exige des efforts à très long terme.

Je suggère de commencer par le Mujon en priorité, pour deux raisons.

La première est que, selon les études faites régulièrement par le Canton, c'est le cours d'eau vaudois le plus pollué. Il n'obtient que la note 3, la pire de tous nos cours d'eau, pour l'indice de qualité biologique, mesuré en amont de la Ville. Je n'ai pas les détails pour la partie yverdonnoise. Le Buron fait nettement mieux avec 12, et cela sur 20.

La seconde raison, c'est l'existence d'un projet d'amélioration foncière dit du Mujon, qui est à ses débuts, centré sur Mathod, mais dont les effets pourraient toucher la Ville d'Yverdon.

Intégrer l'amélioration d'un cours d'eau dans le cas d'une amélioration générale de cette partie de la plaine de l'Orbe semble être une bonne approche et une opportunité à saisir. Il faudra certainement travailler pour convaincre le syndicat d'inclure ce genre de travaux dans

ses buts, mais je pense que cela en vaut la peine.

Je pose donc la question suivante :

La Municipalité est-elle prête à s'engager, sur le plan local et régional, pour améliorer la qualité de l'eau des cours qui traversent la ville, avec une attention particulière pour le Mujon?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, les eaux du Mujon sont moyennement polluées, selon le plan général d'affectation des eaux, communément appelé PGEE. (rapport sur l'état des cours d'eau (en approbation actuellement au Canton), évaluation de la qualité de l'eau au moyen des altérations)

Je vais vous donner un bref aperçu de ces moyens d'altération. Les paramètres retenus sont les plus usités au niveau national et découlent des recommandations fédérales : la demande biologique en oxygène, le carbone organique, l'ammonium et le phosphore soluble.

L'appréciation globale de la qualité de l'eau est calculée sur la base de l'indice de pollution chimique. En ce qui concerne le Mujon, je vous dirai que le Mujon est un des canaux les plus moyennement pollués, comme ont pourrait le dire.

Si je prends la pollution chimique, le Mujon est faiblement pollué du point de vue chimique. Du point de vue du carbone organique dissout, l'eau du Mujon est nettement polluée. Je prends la troisième mesure, phosphore soluble, le Mujon est nettement pollué. La dernière, l'ammonium, l'eau du Mujon est non polluée.

Ces mesures sont faites aux frontières de la Ville, à l'arrivée des eaux dans le territoire communal. Et, de ce fait, la pollution vient de la plaine de l Orbe. Il y a des suppositions, nous ne pouvons pas encore les dire parce qu'elles ne sont pas prouvées, mais il y a peut-être des STEP qui se déversent en amont du territoire communal dans le Mujon. Le rapport du Canton ne devrait pas tarder et les mesures devraient être mises rapidement en action, parce que, vraiment, le Mujon a des problèmes.

En effet, il y a tous les produits qu'on emploie dans les terres, il y a les plantages tout près où tout le monde met des herbicides, etc. Le Service des travaux a fait des prélèvements au plantage de la Ville, dernièrement. On a envoyé des échantillons de ces terres pour faire des expertises, parce que cela ne sert à rien de planter des légumes sur des terres polluées parce qu'on y a mis pendant 20 ou 30 ans des produit pour faire accélérer la croissance des légumes.

Il y a tout un projet, la Commune est dessus mais nous attendons l'approbation final du Canton, du PGEE, et après nous serons obligés de prendre des mesures et nous informerons constamment le Conseil sur les mesures qui seront prises.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci de cet état de situation et j'attends un engagement déterminé sur le plan national, parce qu'évidemment, la Commune ne peut pas résoudre le problème toute seule, pour arriver à ce que coule dans nos canaux une eau qui vaille la peine d'être vue, et qui justifie les aménagements que nous allons probablement y faire.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Si vous permettez. Le rapport peut être consulté au Service des travaux et de l'environnement, sans problème, un coup de téléphone et vous aurez toutes les explications,

pour les Conseillers, sur ce volumineux rapport sur le PGEE yverdonnois.

* * * * * * * * * *

11.2

Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Sécurité de l'espace public)

De plus en plus de métropoles dotent les endroits de forte fréquentation avec des défibrillateurs externes automatiques.

Avec le vieillissement de la population, nous allons assister à une recrudescence de situations de réanimation sur la voie publique. Toute personne confrontée à une telle situation ressent le besoin d'agir. Avec une formation simple, les premiers gestes de réanimation cardio-pulmonaire sont acquis et permettent de palier aux fonctions vitales de base en attendant les secours. Il est possible de faire mieux encore.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. L'analyse du tracé ainsi que le déchoquage éventuel sont entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Sans dispenser la population d'apprendre les gestes qui sauvent, cet appareil est donc parfaitement utilisable par des personnes sans formation particulière.

En Suisse, plusieurs villes mais également des aéroports, des gares et d'autres espaces fréquentés, se sont équipés avec des défibrillateurs externes automatiques. La Fondation suisse de cardiologie encourage ces démarches.

Il est possible d'adosser ces équipements à des cabines téléphoniques, lieux bien identifiés ou à d'autres endroits bien visibles.

Je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec des défibrillateurs externes automatiques.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 de notre règlement et d'une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur postulat

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Même si Yverdon-les-Bains n'est pas une métropole, et que les cabines téléphoniques disparaissent de plus en plus vite, la Municipalité ne voit pas d'opposition à étudier cette question-là.

Nous n'avons donc pas d'opposition à ce que vous nous renvoyiez ce postulat pour étude.

M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :

Je pense que ce postulat tombe très bien.

Il y a une chose aussi qui m'inquiète et j'aimerais savoir, c'est si, dans des lieux comme la piscine, ou nos écoles, ce système est déjà en place ? Si ce n'est pas le cas, je pense que

cela serait très profitable à tout un chacun.

Je vous invite donc à accepter ce postulat.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous allons voter.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

• • • • • • • • •

Une Question de M. le Conseiller Daniel HOFMANN (Troubles à la Villette)

Chacun se souvient que, pendant tout le mois de juillet de l'année dernière, les habitants du quartier de la Villette avaient été incommodés à toutes heures du jour et de la nuit par le lancer de pétards de très forte puissance.

Avec le Mondial de football qui débute vendredi prochain, les habitants du quartier craignent que les fauteurs de troubles sévissent à nouveau en lançant des pétards.

Je pose donc la question suivante à la Municipalité :

La Municipalité et les travailleurs sociaux hors murs ont-ils pris des mesures pour que cette année, les habitants de la Villette n'aient pas leur sommeil continuellement troublé et leurs nerfs mis à rude épreuve pendant près de 2 mois jusqu'au 1er août, par quelques individus biens connus de tous ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Habitant également le quartier de la Villette, il est vrai que l'année passée j'ai passé un mauvais mois de juillet. Dès lors, quand, lors du dernier groupe d'accompagnement qui a eu lieu justement le 25 mai à la Villette, cette problématique du 1er août a été abordée, j'ai demandé à ce qu'un groupe de terrain puisse se constituer pour voir ce qu'il était possible de faire.

Ce groupe s'est donc constitué. Actuellement y sont représentés : le Service éducation et jeunesse, l'Unité de proximité de la police municipale, l'Association du quartier de la Villette, ainsi que des jeunes du quartier, et ils vont se rencontrer très prochainement pour voir ce qu'il est possible de mettre en place dans le cadre du mois de juillet. Et il y aura également un renforcement de travailleurs sociaux hors-murs pour toute la durée du mois de juillet.

Voilà ce que je peux dire actuellement.

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Je remercie M le Municipal pour sa réponse. Mais vous ne craignez pas que pendant le Mondial cela commence déjà ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je ne suis pas devin, donc je ne peux pas prédire.

Nous essayons de mettre en place des choses. Il y a également dans le cadre du Mondial, un mondial de quartier qui se prépare pour les dates du 25 et du 26 juin. Donc nous essayons effectivement de travailler avec ces jeunes, mais je ne peux pas garantir absolument qu'il n'y

Vote

ait pas un pétard!

* * * * * * * * * *

11.4

Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (Troubles à la Villette devant les cases postales)

La première question que j'avais reprend exactement ce que mon collègue M. HOFMANN vient de dire, donc je ne vais pas le répéter. Ma deuxième question :

Les abonnés des cases postales, dont je fais partie, ont eu une curieuse surprise dernièrement, quand ils se sont heurtés à une palissade de palettes CFF devant celles-ci. Preuve à l'appui, voir photo dans différents journaux.

Que répondre aux habitants de ce quartier qui ne demandent qu'une chose : vivre en paix ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je répondrai aux habitants du quartier que, s'ils ont des problèmes d'incivilités, je conseillerais à la population de s'adresser à la police pour remettre de l'ordre dans le quartier de la Villette. C'est certainement la démarche la plus juste, plutôt que de téléphoner à la presse pour faire constater des palettes, puisque la police a appris par la presse, qu'il y avait eu ces incivilités. Ce que je veux dire par là c'est que, cela ne me dérange pas du tout qu'on donne l'information à la Presse, mais si on veut une réaction de la police, il faut informer la police.

Donc, si vous me posez la question sur ce que nous pouvons conseiller aux habitants de la Villette, c'est de s'adresser à la police, qui est là pour aider les habitants et faire en sorte que cela se passe bien.

Pour rebondir sur les propos de mon collègue M. RUCHET tout à l'heure, et pour répondre aussi dans le cadre du Mondial, la police a déjà anticipé les problèmes qu'il peut y avoir, que ce soit une palette ou des pétards, parce qu'il y a déjà eu des pétards. La police a décidé d'avancer le travail avec la coordination, avec les éducateurs et c'est un travail qui a lieu déjà maintenant. Alors, évidemment, cela ne nous prémunit pas du tout contre ce qu'il peut y avoir comme activité délictueuse au niveau de la Villette, mais en tout cas, la police sera présente comme d'ailleurs, les éducateurs. On peut répondre, encore une fois, « adressez-vous à la police », c'est certainement le cheminement le plus correct.

M. le Conseiller André PERRET :

Je vais rarement à la poste de la Villette, mais par hasard j'y suis allé le jour où on a découvert cette palissade de palette. Il faut savoir que c'était entre 6 et 8 palettes qui avaient été attachées verticalement devant les cases postales de la Villette. C'est une bêtise de gamin, et je suis complètement estomaqué de voir que nous parlons de cette bêtise de gamin dans notre Conseil communal. Si vos gamins n'ont jamais fait pire que cela, ce sont des anges, Mmes et MM!

* * * * * * * * * *

11.5

Une Motion de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (demandant l'abrogation des articles 7 à 10 du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS))

Par la présente motion, je demande que la Municipalité, en application de la loi cantonale du 2 mars 2010 sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), abroge sans

tarder les articles 7 à 10 du règlement communal précité.

En effet, la nouvelle loi n'autorise plus le prélèvement d'une taxe non-pompier et donne aux communes concernées un délai de trois ans pour mettre leurs règlements à jour, en application des modifications de la loi cantonale.

La révision complète du règlement susnommé prendra un certain temps. C'est pourquoi je demande simplement l'abrogation immédiate des articles parlant de la « taxe non-pompier ».

Cette taxe coûte vraisemblablement autant qu'elle rapporte par le travail administratif qu'elle donne pour la percevoir et pour traiter les recours. Pour ne prendre qu'un exemple de cette absurdité, dans l'institution où je travaille (nous accueillons des personnes en situation de handicap mental) un résident a reçu une facture pour la taxe « non-pompier ». Il est évidemment au bénéfice de l'Al, donc exempté, mais est aussi totalement dépendant de son entourage et ne peut même pas parler. Les éducateurs qui s'en occupent doivent donc faire les démarches pour obtenir une exemption, ce qui demande du temps, et le recours doit être examiné, ce qui prend encore du temps et j'ose espérer que la procédure s'arrêtera là car les coûts en salaires ont déjà dépassé les Fr. 200-- de la taxe.

C'est pour cette raison, que je vous demande, Mmes et MM. les Conseillers, de bien vouloir accepter cette motion et la transmettre à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion sur motion

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Comme vous le dites, Mme la Conseillère, dans votre exposé, la nouvelle loi va nous imposer la surpression de la taxe, donc votre motion, nous ne pouvons que l'accepter. Tôt ou tard, il faudra que nous la supprimions. La loi, à ma connaissance, n'est pas encore promulguée. Donc le délai ne commence pas encore à courir maintenant, il le commencera probablement très prochainement.

J'aimerais encore dire que dans le cadre de la consultation que nous avons fait des groupes politiques représentés au Conseil communal sur l'introduction de la taxe au sac, nous avons évoqué la question de la suppression de cette taxe « non-pompier ».

Donc, cette taxe « non-pompier » sera supprimée, quand, exactement je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, mais relativement tôt dans le délai qui nous est imparti pour le faire. Elle ne sera pas remplacée, mais il y aura une autre taxe qui viendra, sans doute, remplacer celle-ci d'une manière ou d'une autre.

M. le Conseiller André PERRET :

Si j'ai bien entendu, la loi cantonale ayant changé, l'obligation à la Municipalité est faite de changer cette taxe « non pompier », en tous cas de la supprimer, donc pour moi cette motion n'a aucune raison d'être. Je vous invite à refuser cette motion, puisque de toute façon le travail se fera.+

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Je voudrais répondre à M. PERRET. Le délai qui est imparti aux communes pour modifier le règlement est de trois ans, donc en particulier il s'agit de trois articles qu'on pourrait abroger

tout de suite. Je trouve que jouer les prolongations est un peu dommage.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerai juste rappeler à Mme la Conseillère que cette taxe, même si elle pose des problèmes lors de la perception, nous rapporte quand même quelque argent. C'est un montant de l'ordre de Fr. 900'000.-- net, si nous déduisons tous les frais qu'il y a pour les cas que vous avez cités. Il faut bien trouver des solutions pour compenser ce montant ou pour faire des économies. Aujourd'hui la question se pose et il faut un certain temps pour trouver des solutions à ce sujet.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de cette motion, soit que : « la Municipalité, en application de la loi cantonale du 2 mars 2010 sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), abroge sans tarder les articles 7 à 10 du règlement communal précité » et son renvoi à la Municipalité sont refusés à une évidente majorité.

* * * * * * * * * *

Un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (demandant que la formation professionnelle soit accessible aux « Sans papiers »)

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les moyens de garantir l'application du droit à l'éducation (art. 19 Constitution fédérale, art. 28 Convention des droits de l'enfant de l'ONU) également pour les jeunes et jeunes adultes sans statut légal (sans papiers, requérant-e-s d'asile ayant reçu une décision de non entrée en matière "NEM" ou requérant-e-s déboutés).

Nous demandons notamment que la Municipalité nous informe

-sur le nombre d'élèves sans statut légal dans les écoles obligatoires du canton et qui pourraient être concernés par une telle offre de formation.

-sur les offres actuelles pour ces jeunes de se former au niveau professionnel, préprofessionnel et gymnasial, notamment dans les écoles professionnelles et les autres écoles du secondaire II, et d'étudier la possibilité d'y faciliter l'accès des jeunes sans papiers.

-sur les possibilités légales et pratiques d'offrir des places d'apprentissage professionnel aux jeunes sans papiers, notamment au sein de l'administration communale.

Une demande semblable a, comme vous le savez, été faite et acceptée à Lausanne. De nombreuses demandes similaires sont en cours dans d'autres communes vaudoises et dans d'autres cantons suisses. Le Grand Conseil vaudois et les chambres fédérales se penchent également sur ce problème.

Les écoles publiques doivent scolariser tous les enfants vivant en Suisse, quel que soit leur statut de résident, donc même les enfants de sans papiers. Ces dispositions sont valables jusqu'à la 9ème année de scolarité. Il est également possible d'aller au jardin d'enfants. Il est même possible d'entrer dans des écoles secondaires II (gymnase, p. ex.). Les apprentissages, en revanche, ne sont pas ouverts actuellement aux jeunes sans papiers.

Plusieurs milliers d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes vivent en Suisse sans statut légal, y compris dans notre ville. Il s'agit des enfants de sans papiers, des enfants de parents avec un statut légal mais auxquels on a refusé le regroupement familial, des enfants de requérante-s d'asile confrontés à une décision de non entrée en matière (NEM) ou des enfants de

Vote

requérant-e-s d'asile déboutés.

Il y a donc, chaque année, plusieurs enfants qui se retrouvent, en fin de scolarité, sans autorisation de travailler, et sans possibilités de formation. Les plus chanceux peuvent suivre une filière scolaire supérieure. Mais les autres, à la fin de la scolarité obligatoire, sont traités comme s'ils n'existaient plus. Pas d'autorisation de travail – pas de place d'apprentissage!

Souvent ces jeunes vivent chez nous depuis leur naissance, ou de nombreuses années et notre pays, qu'ils considèrent comme le leur, les oblige à rester inactifs. Ils sont pénalisés par l'absence de statut légal de leurs parents. Bien qu'ils n'aient pas choisi cette situation, ils deviennent victime d'une désintégration sociale. L'inverse de ce que nous cherchons par le travail fait auprès de la jeunesse dans notre ville ou ailleurs.

Pour toutes les raison évoquées ci-dessus, et bien d'autres encore, je demande que notre commune s'implique dans le soutien à des enfants et jeunes adultes sans papiers, et soutienne les démarches cantonales et fédérales allant dans le même sens par tous les moyens qu'elle a à sa disposition.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a de notre règlement, et une demande de renvoi à la Municipalité, au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur postulat

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Mme GRAND, je partage avec vous un certain nombre de choses, notamment en tous cas la réflexion que vous apportez ce soir au Conseil communal. Je la partage, parce que j'estime également absurde qu'on puisse autoriser des enfants, qui sont de parents en situation illégale chez nous, à aller au gymnase, par exemple, mais qu'on n'autorise pas les jeunes à faire un apprentissage en attendant d'être fixé sur leur sort.

Je ne me prononce pas sur leur sort, les autorités font leur travail. Les familles et les jeunes sont expulsés ou ils ne le sont pas, c'est une autre question, mais dans l'intervalle, je partage également votre avis qu'au fond, on devrait les admettre en apprentissage, pour les occuper, pour leur donner une formation. Et, s'ils doivent être expulsés, et bien, au moins, ils auront une formation ou un bout de formation qui leur permettra de rebondir dans le pays où ils iront ensuite.

Par contre, je ne peux pas adhérer à votre démarche de postulat, Mme la Conseillère. Je pense que vous auriez plutôt dû faire une résolution. Parce que, vous le savez aussi bien que moi, que nous ne pouvons pas résoudre ce problème-là au niveau communal, il s'agit d'un problème fédéral. Et j'aurais vu une résolution, c'est-à-dire de faire un vœu, de demander au fond à la Municipalité de faire le relais auprès du Canton qui va faire le relais auprès des chambres fédérales pour s'occuper de ce problème. Parce que je pense qu'aujourd'hui, on doit s'en occuper. Il y a chez nous 100'000 familles en situations illégales, dans notre pays, qui travaillent du reste pour la plupart au noir. Aujourd'hui, nous devons nous occuper de cela, nous devons regarder le problème en face, et nous devons y trouver une solution, même si c'est peut-être une solution dure, là, chacun ses sensibilités et chacun son opinion.

Voilà ce que je voulais vous dire Mme la Conseillère, je regrette la forme parce que je ne peux pas y adhérer et je pense qu'une résolution serait par exemple plus appropriée.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB

Interpellée par Mme CAPT, je désire quand même répondre. Si je l'ai déposé sous forme de postulat, j'aurais pu faire une motion, c'est parce que j'ai envie qu'il se passe quelque chose

aussi à Yverdon. Il y a d'autres villes du Canton qui ont accepté des postulats semblables, d'autres cantons, des Grands Conseils d'autres cantons que le canton de Vaud ont accepté des postulats semblables. Même au Conseil national, il y a eu des interventions qui ont été prises en compte, donc je ne pense pas que le postulat soit trop fort et je vous invite, s'il vous plaît, à soutenir mon postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

C'est un sujet d'actualité effectivement. Le débat a été lancé à plusieurs niveaux institutionnels en Suisse, notamment par la commune de Lausanne ou également, comme vous venez de le rappeler, Mme la Conseillère, au niveau fédéral. Cela se développe au niveau cantonal également dans plusieurs cantons. C'est un sujet d'actualité, qui a mis en relief une incohérence dans le dispositif légal concernant les « sans papiers » résidant en Suisse, puisque, effectivement, les enfants sont scolarisés obligatoirement. Obligatoirement, je le répète, jusqu'à la 9ème année, et c'est vrai pour chaque enfant vivant dans notre pays, qui a droit à une formation au niveau élémentaire. Les « sans papiers » ont également le droit de suivre des études au niveau du gymnase et puis, ils n'ont pas le droit de suivre une formation professionnelle. C'est vrai que c'est incohérent.

Alors, je ne veux pas me mêler du débat de savoir s'il faut une résolution ou un postulat. Je pense que la question mérite une réponse, vous en avez d'ailleurs posés plusieurs dans votre postulat. La Municipalité renseignera votre Conseil sur les différentes informations que vous souhaitez obtenir et étudiera également les différentes possibilités d'intervention pour que ces questions soient résolues, avec ses moyens et à son niveau également.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET:

Je voudrais dire à Mme GRAND que j'adhérerai au postulat, mais je pense que le message est bien plus fort si nous avons une résolution soutenue par un Conseil, plus fort qu'un postulat qui passe tout juste. Alors je lui demanderai de réfléchir à la question car je crois que le message est extrêmement important.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Etant donné la réponse de M. le Syndic, je suis prête à transformer ce postulat en résolution. Je pense qu'il sera entendu la même chose du côté de la Municipalité.

Proposition de transformation du postulat en interpellation

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Merci, Mme la Conseillère. Il se trouve que c'est juste un peu plus compliqué que cela : une résolution doit suivre une interpellation. Nous pouvons transformer votre postulat en interpellation, pour cela, il faut qu'elle soit soutenue par 5 membres.

Est-ce que 5 membres soutiennent cette interpellation?

Vote sur transformation du postulat en interpellation

Merci. C'est largement le cas.

Ensuite une résolution doit être formulée. Votre postulat ne peut pas être transformé tel quel. Il faut formuler une résolution qui, je vous le rappelle ne doit pas contenir d'injonctions, selon l'article 65, alinéa 4 du règlement communal.

Est-ce que vous avez une phrase à nous proposer ?

Peut-être que nous pouvons vous laisser un petit moment, je donne la parole aux interventions suivantes, et nous reprenons en fin du point 11. Si cela convient à tout le monde nous allons faire comme cela.

En fin de séance :

Proposition de résolution

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Je vous propose un texte de résolution raccourci, mais je vais être obligé de vous le lire parce qu'il y a des mots qui sont changés dans les phrases :

Résolution du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains souhaitant que la formation professionnelle soit accessible aux sans papiers.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à étudier les moyens de garantir l'application du droit, je ne vous lis pas tous les détails que je vous ai lus tout à l'heure, également pour les jeunes et jeunes adultes sans statut légal, etc.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Mme la Conseillère, excusez-moi de vous interrompre, si nous allons devoir voter sur votre résolution, il faut que vous la lisiez en entier.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB

Je ne vous relis pas le titre. Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à étudier les moyens de garantir l'application du droit à l'éducation, article 19 de la constitution fédérale, article 28 de la convention des droits de l'enfants de l'ONU, également pour les jeunes et jeunes adultes sans statut légal (sans papiers, requérants d'asile ayant reçu une décision de non entrée en matière ou requérants déboutés). Il demande notamment que la Municipalité informe le Conseil communal sur le nombre d'élèves sans statut légal dans les écoles obligatoires du Canton et qui pourraient être concernés par une telle...

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Mme la Conseillère, excusez-moi de vous interrompre à nouveau, une résolution ne peut pas inclure d'injonctions. Vous ne pouvez pas obliger la Municipalité à faire quoi que ce soit par ce biais-là. C'est un vœu en plus formel émis par le Conseil communal dans son entier.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB

Alors je supprime ce paragraphe. Donc j'en étais à « également pour les jeunes adultes sans statut légal ». Je continue, j'ai supprimé tout le reste. Il y a chaque année dans notre ville plusieurs enfants qui se retrouvent en fin de scolarité sans autorisation de travailler et sans possibilité de formation. Les plus chanceux peuvent suivre une filière scolaire supérieure mais les autres, à la fin de la scolarité obligatoire, sont traités comme s'ils n'existaient plus, pas d'autorisation de travail, pas de place d'apprentissage.

Souvent ces jeunes vivent chez nous depuis leur naissance ou depuis de nombreuses années, et notre pays, qu'ils considèrent comme le leur, les oblige à rester inactifs...

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Mme la Conseillère, je suis vraiment navrée. Vous n'avez pas besoin de mettre votre développement dans votre résolution.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Je vous signale que mon développement était de là à là, et que j'ai déjà supprimé de là à là!

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Oui, tout à fait, je salue votre effort. Simplement votre résolution, c'est votre intention, et cela

suffit, il n'y a pas besoin de mettre l'explication. L'explication, vous l'avez donnée.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Mme la Présidente, vous désirez que je supprime encore ces deux paragraphes-là et que je ne garde que le dernier ?

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère Cesla AMARELLE qui a peut-être une proposition à faire.

Mme la Conseillère Cesla AMARELLE :

Comme nous sommes un peu là, à chaud, je vous propose la résolution suivante :

- 1. Le Conseil communal demande à la Municipalité de soutenir l'intervention du Canton auprès de la Confédération afin d'obtenir un accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans statut légal.
- 2. Dans le même esprit, il demande à la Municipalité de rencontrer le Canton afin de trouver des voies dans le cadre légal actuel permettant d'élargir l'accès des jeunes « sans papiers » à la formation professionnelle, notamment dans les écoles professionnelles.

Je pense que c'est une résolution qui est plus sobre, notamment concernant la question de la quantification du nombre d'élèves « sans papiers », je pense que vous demandez quelque chose non seulement d'impossible, mais aussi de dangereux, puisque la concrétisation de votre demande implique que le Département de la formation demande des autorisations de séjour de tous les élèves étrangers. Donc je pense que c'est quelque chose de relativement dangereux.

Cette proposition de résolution va dans l'esprit de ce qui a été fait au Grand Conseil, notamment la résolution qui a été acceptée par la majorité du Grand Conseil, je pense que Mme Gloria CAPT devrait être d'accord avec ce texte. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Merci, Mme Cesla AMARELLE. Mme Hélène GRAND-GREUB, est-ce que vous pouvez vous rallier à cette proposition ?

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB

Moi, j'avais mis « demande » et on m'a dit que c'était des injonctions. Mais je me rallie absolument au texte de Mme Cesla AMARELLE car je trouve qu'il est très bien.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

J'ouvre la discussion sur cette résolution. La parole ne semble pas demandée, nous votons.

Cette résolution est acceptée à une évidente majorité.

* * * * * * * * * * *

Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Travaux bordures de la Forge)

Ma question concerne un bâtiment qu'on a évoqué déjà lors de notre dernière séance, c'està-dire la vieille forge ou l'ancienne forge. Alors je n'ai rien à dire sur le bâtiment, je l'apprécie

Vote

beaucoup, même sa couleur. Par contre ce qui m'interpelle, c'est qu'avec l'ancienne forge, on avait un mur et un trottoir où on pouvait passer de façon normale. Maintenant, il n'y a plus de trottoir, il y a un petit bout qui est abaissé, et c'est très dangereux de passer là-bas.

Je me suis rendue chez URBAT lundi, et il y avait justement une délégation d'URBAT sur place et on m'a dit qu'on allait étudier le problème et que d'ici 15 jours il y aurait des travaux qui seraient faits. Ma question est : qui va payer ces travaux ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Décidément, ce bâtiment attire l'attention. L'inauguration est fixée demain à 19h00, si des fois vous voulez qu'on fasse encore un peu de publicité pour ce bâtiment...

Il est intéressant de constater que divers services de la Commune se penchent sur la question. La première chose à faire est de sécuriser l'endroit, déterminer ce qui doit être fait, mettre des panneaux de signalisation. Et la deuxième des choses sera de déterminer les coûts et qui doit les payer.

Aujourd'hui, la réponse ne peut pas vous être donnée. Elle dépend des mesures qui doivent être prises et d'une analyse des responsabilités, si responsabilité il y a. En revanche, je me ferai un plaisir de vous donner une réponse dans une prochaine séance.

* * * * * * * * * *

Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Accès aux adresses électroniques des Conseillers)

Pendant que j'ai le micro, Mme la Présidente, est-ce que vous pourriez rappeler à ce Conseil quelles sont les règles qui prévalent pour l'emploi des adresses électroniques des différents Conseillers, car nous nous sentons un peu inondés, ce serait intéressant de le savoir.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Quelles sont les règles concernant l'emploi des ...

Mme la Conseillère Josy TESSA:

Est-ce que tout le monde peut utiliser les adresses, particulièrement électroniques.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Sauf erreur, les adresses électroniques sont sur le site, utilisables sur le site extranet de la Commune, où chaque Conseiller ayant un code d'accès peut accéder aux adresses électroniques des autres Conseillers. Normalement les adresses ne sont pas ouvertes à d'autres membres que les membres de ce Conseil.

Mme la Conseillère Josy TESSA :

D'accord, mais nous recevons tout et n'importe quoi!

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Il ne me semblait pas avoir constaté cela. Nous pouvons en reparler à une autre occasion. Le fait est qu'il est utile aux Conseillers communaux d'avoir un moyen de pouvoir contacter par courrier électronique les autres membres du Conseil.

Voilà! C'est tout ce que je peux vous répondre.

* * * * * * * * * * *

Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Soutien de la ville aux infrastructures sportives)

Ma question touche au domaine du sport, un domaine dans lequel la Ville d'Yverdon ne peut pas être taxée de pingrerie, en tous cas ces dernières années, et c'est tant mieux d'ailleurs. Je vous épargne le récapitulatif des investissements accordés ou à l'étude dans notre Conseil. Comme il se trouve que plusieurs projets sont encore visiblement dans les tiroirs de l'exécutif et que la fragilité financière de plusieurs structures sportives risque de nécessiter l'intervention des finances publiques ou un soutien quelconque, j'ai deux questions à vous poser :

- Quelles sont les critères utilisés par la Municipalité pour rentrer en matière sur les demandes d'investissement dans les infrastructures sportives ?
- La Municipalité entend-elle adopter et communiquer un plan directeur et une politique coordonnée dans son soutien aux infrastructures sportives locales ?

Vu ces deux questions, une réponse à une prochaine séance pourrait tout à fait convenir.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD:

Si la Municipalité veut par la suite amener des compléments d'informations, je pense qu'ils seront certainement les bienvenus. Je peux peut-être quand même donner une ou deux pistes.

Les critères, objectivement, sont certainement la qualité du projet et l'opportunité du projet à développer ou à soutenir. Yverdon-les-Bains essaie de soutenir le sport, je crois que nous l'avons tous compris. Nous faisons des investissements importants, et nous discutons aussi du point de vue régional, parce que nous considérons que, même si Yverdon-les-Bains est une ville centre, et bien, nous devons avoir un soutien des autres communes, d'où les démarches que nous avons fait récemment pour le soutien que la Ville désirerait, je mets un conditionnel, puisque nous devons encore en débattre, apporter à un projet de skate couvert, ainsi qu'un projet d'une piste de BMX.

Dans la région, nous avons la chance d'avoir une grande opportunité sportive. Sur Yverdon, il y a 85 sociétés sportives et 6000 personnes licenciées, qui ont donc pris une licence dans les clubs. Mais ce qui est plus intéressant est de savoir que ces 6000 personnes environ viennent de 200 autres communes que la Ville d'Yverdon.

Donc, nous pouvons constater que le sport n'a pas de frontière, et j'ai souvent tendance à dire que le sport est un état d'esprit. Et l'état d'esprit, la Municipalité essaie d'avoir cette ouverture là pour le proposer à la région et aux communes environnantes.

Il est intéressant de savoir qu'il y a toujours un groupe de travail qui œuvre au niveau régional, sous mandat de l'ADNV depuis 2007. Ce groupe, composé de plusieurs personnalités de différents horizons et différentes communes, évidemment, essaie de fédérer la région autour de projets novateurs et de projets sportifs. C'est extrêmement difficile.

Lors des derniers contacts que j'ai eu avec Mme LEU, elle m'expliquait que, dans le fond, il y a une intention polie de la part des autres communes, qui considèrent des fois qu'elles ne sont pas forcément concernées par une approche régionale ou un fonds régional, comme on peut imaginer et comme cela existe dans d'autres secteurs de ce Canton. Les communes ont

une farouche tendance à vouloir garder la maîtrise des constructions des bâtiments sportifs, ce qui n'a pas empêché la Municipalité, encore une fois, vous l'avez compris, de présenter deux projets aux 80 communes de la région, les deux projets que j'ai cités tout à l'heure.

Donc, même si c'est difficile, nous faisons cet investissement, ce travail, cette démarche pour essayer d'apporter une qualité supplémentaire, une opportunité supplémentaire et une palette plus grande de la valeur sportive régionale. C'est donc ce soutien que la Municipalité essaie de faire. C'est pour cela que nous soutenons les projets. Cela peut sembler peut-être au coup par coup, mais cela correspond bien à ce que j'ai dit en préambule, c'est-à-dire, qualité du projet et opportunité.

Il faut aussi que nous ayons des partenaires qui soient fiables, ce qui est le cas dans les deux projets en question, qui nous amènent des projets que nous avons envie de soutenir parce que nous nous rendons compte qu'ils seraient certainement viables sur la durée.

Voilà, M. le Conseiller, quelques mots pour essayer de répondre, comme cela, à la volée, à la question et peut-être que la Municipalité complètera ma réponse par des éléments plus en détails.

M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ

Merci, M. le Municipal. Vous ne vous êtes pas prononcé sur l'opportunité de faire une politique coordonnée. J'ai l'impression qu'on est dans le domaine du sport, comme dans le domaine culturel, dans un élément où il est très difficile de dire non au coup par coup sans passer pour un anticulturel ou un antisportif. Ce sont des soutiens difficiles à refuser. Le seul moyen, à mon avis, de faire le tri, serait d'établir une coordination sur un peu plus longtemps, comme on établit une politique culturelle, de faire une politique sportive pour soutenir ces 85 clubs ou associations présents ici.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Je laisserai donc la Municipalité définir une politique sportive, si vous êtes d'accord, encore une fois. Ce n'est pas que nous disons non à des projets, c'est que nous les portons. Par exemple, le projet du skate, je me tourne quelque peu vers le Président, le projet du skate, c'est un projet que je porte depuis 6 ans. Vous allez dire « 6 ans, vous n'avez pas été foutu de faire sortir un projet de skate! » Et bien non c'est compliqué! Parce que ce projet-là, il faut trouver le terrain, il faut que toutes les conditions soient réunies et c'est vraiment extrêmement difficile.

Je ne crois pas que nous subissons la pression des gens qui nous amènent des idées, mais nous travaillons ensemble, nous les soutenons, et nous essayons de les développer, et tous ces projets-là prennent du temps et de l'énergie.

Mais, encore une fois, je crois que nous n'allons pas élargir le débat ce soir, et la Municipalité communiquera au Conseil une politique sportive, sur le plus long terme, je crois que c'est ce que vous souhaitez, M. le Conseiller.

* * * * * * * * * *

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Projet de ressourcerie de la STRID)

Ma question s'adresse à la Municipalité :

Où en est le projet de la ressourcerie que la STRID a prévu sur le terrain entre l'entreprise de matériaux de construction nouvellement installée et l'autoroute ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Délai de construction, les études et mises à l'enquête auront lieu cette année, la construction et la mise en exploitation en 2011. Coûts annuels, selon les premières projections, pour la location et les frais gestion déchèterie, pour Yverdon-les-Bains, environ Fr. 300'000.--. Les coûts de gestion des déchets resteront semblables, voire inférieurs, aux coûts actuels par une mise en place d'une ressourcerie. Les communes qui utilisent la déchetterie sont informées sur l'évolution des coûts. Pour les communes, les premiers contacts ont été pris, en attendant de contrôler plus précisément la nouvelle construction.

Pour mémoire, la déchèterie actuelle accepte six fois plus de tonnage que lors de sa construction, environ 250 à 300 voitures par samedi. Pour terminer, j'ai une bonne nouvelle à vous apporter : c'est que, dans la Feuille d'avis du 21 mai 2010, « l'article 14, alinéa 2 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD) demande aux communes d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables, en créant des centres de ramassage de ces matériaux (déchèterie). En application de l'article 37, une participation de l'Etat aux frais d'étude et de construction des déchèteries est prévue pour autant que la décision de première instance sur l'octroi du permis de construire intervienne avant le 31 décembre 2011 ». Cela sera fait par la STRID, et c'est une bonne nouvelle.

Donc, le coût que je vous ai donné avant de Fr. 300'000 environ, c'était avant que l'Etat ne se décide à participer à la construction et à l'élaboration des déchèteries ressourceries à Yverdon-les-Bains.

* * * * * * * * * *

Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Biodiversité en Ville)

2010, année du 750^{ème} d'Yverdon-les-Bains, année également de la biodiversité. Une coïncidence d'agenda, pour certains, mais qui devrait devenir une opportunité pour Yverdon, afin de revaloriser la nature en ville.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la biodiversité ne se trouve pas qu'en Amazonie, ou bientôt plus dans le Golfe du Mexique. Elle se trouve également dans les zones urbaines, dans des lieux de substitution variés qui permettent à la flore et à la faune de s'y développer. Ainsi certaines espèces rares ou protégées ont été découvertes à Bâle, même Yverdon, et Fribourg aussi. Des lieux comme des toitures, des balcons, des jardins, des prairies, des parcs et espaces verts, deviennent des lieux de vie et de richesse où les espèces sont diverses et peuvent circuler. Cette richesse dans la ville n'est possible que si on prend conscience de cette nature et que, de ce fait, on se donne les moyens de lui donner un peu de place.

Yverdon a conscience de cette richesse, j'en veux pour preuve certaines actions comme des talus de prairie ici ou là, ou encore le futur aménagement quasi exemplaire à Y-Parc, etc...mais ces actions ne se font pas de manière systématique.

Par ce postulat, intitulé sobrement « pour plus de biodiversité en ville », je propose à la Municipalité de se donner comme mission:

- de faire un inventaire des zones intéressantes pour la biodiversité à Yverdon.
- de protéger et valoriser certaines zones intéressantes.
- de gérer les espaces verts publics de manières extensives.
- de sensibiliser la population sur l'importance de la biodiversité dans les zones urbaines, mais également de les inciter à faire des actions individuelles, comme par exemple « La charte des jardins », où quelques bonnes idées et pratiques pour la

biodiversité sont encouragées.

- et finalement, de revaloriser les lisières de bois et les cours d'eau.

En espérant que ce postulat ne reçoive pas trop de diversité de réponses, je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous sommes en présence d'un postulat toujours au sens de l'article 62, lettre a de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion ouverte sur postulat

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est un postulat. Je vais répondre déjà sur ce qui se fait à Yverdon-les-Bains pour votre information.

L'année 2010 est l'année de la biodiversité. La biodiversité est la diversité de la vie, sous toutes ses formes : diversité des écosystèmes, milieux naturels tels que forêts, eaux, etc, diversités des espèces, animaux, végétaux, champignons, etc, microorganismes, et la diversité des gênes : races ou variétés d'espèces sauvages et domestiques.

La Ville d'Yverdon-les-Bains participe activement à l'année internationale de la biodiversité 2010. Elle participe à l'action ProNatura Vaud, qui encourage la gestion des plus beaux talus du Canton. Le fauchage de ces talus n'est autorisé que dès le 15 juin de chaque année et au maximum deux fois sur l'année. Vous avez un exemple vers l'Office du Tourisme en descendant sur les Rives du lac.

La nature, dans le projet de la biodiversité, est entre les mains des communes pour la suppression, où cela est possible, des surfaces de bitume, de béton, de pavés bétonnés, par le remplacement de surfaces de pavés joints, ouverts, de graviers, de groise ou de paillis. Toute opération de suppression d'un revêtement imperméable par un revêtement perméable est consignée dans une fiche et je prends la fiche du Service des travaux et de l'environnement numéro 14'003, Moulins, 175m² d'enrobé bitumineux remplacé par du gravier, et il y a plusieurs exemples, où on enlève du bitume quand c'est possible, nous devons le consigner sur une fiche. Actuellement sur le Canton de Vaud, il y a 5000m² où on a enlevé du bitume béton pour des surfaces perméables.

La Ville ne reste pas en arrière. Vous avez sur le site www.yverdon-les-bains.ch, Travaux et environnement, et sur le site www.pronatura.ch.vd l'exemple que je viens de vous donner. J'ai ici les bons à tirer des maquettes, que le Service des travaux a mis sur pied, nous les avons reçues cet après-midi. C'est la nature en ville, ce sont des explications pour la population, je ne peux malheureusement que vous les montrer parce que c'est le seul exemplaire que nous avons, et vous voyez par là que ce n'est pas un vain mot que l'engagement de la Ville dans la biodiversité.

Vous avez un exemple, qui ne plaît pas à certaines personnes, nous sommes bien d'accord, ce sont les arbres sur la place de la Gare. Aux pieds des arbres, il y en a qui disent, que ce sont des mauvais herbes, ce n'est pas vrai : c'est cela la biodiversité ; il y les fleurs naturelles qui poussent, à un moment donné, c'est joli, après cela fane, c'est moins beau, et cela revient joli. Vous avez l'exemple sur les talus des chemins de fer fédéraux. Dans le canton, il y a une trentaine de talus qui sont dans ce système extensif de la nature et ils espèrent sauver par là des centaines de plantes, d'animaux, de reptiles. Il faut absolument que cette action prenne son envol.

Alors le postulat, la Municipalité, ce n'est pas à moi d'en décider mais je pense que notre

Syndic va prendre position, il y a beaucoup de choses qui ont été faites, mais je pense que d'engager la Municipalité dans la voie sur laquelle elle est, à consolider et à travailler cette biodiversité en cette année, et pas seulement l'année 2010, que cela vienne dans les mœurs, je m'y rallie entièrement.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Municipal Marc-André BURKHARD vous a donné un certain nombre d'informations sur la politique que mène la Ville dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la nature en ville, mais c'est un thème majeur en ce début de 21ème siècle et je pense qu'il mérite une réponse écrite.

Un postulat permet de vous faire une réponse écrite, donc je vous encourage à voter pour ce postulat et à la renvoyer à la Municipalité, cela nous permettra de vous indiquer plus en détail ce que nous faisons.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Merci M. le Syndic. La discussion est toujours ouverte sur ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * * * * * * * *

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Y-a-t'il encore une déléguée de la Communication à Yverdon-les-Bains ?)

Je me suis rendue compte cette semaine que je ne recevais plus les communiqués de presse et autres communications communales, si ce n'est celles de nos excellentes secrétaires communales, et je les en remercie. Je me suis enquise autour de moi pour me rendre compte que nous étions plusieurs dans ce cas. Dès lors ma guestion est la suivante :

Y-a-t-il encore une déléguée à la communication en Ville d'Yverdon?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Oui, Mme la Conseillère, il y a encore une déléguée à la communication à la ville d'Yverdon-les-Bains.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci infiniment, M. le Syndic, pour cette réponse. Pouvez-vous donc lui dire que je ne reçois plus les communiqués de presse et les communications communales, de même que plusieurs autres Conseillers communaux. Merci d'avance.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je lui transmettrai l'information et lui demanderai de faire le nécessaire. Je vous prie de m'excuser si certains d'entre vous n'ont pas reçu les derniers communiqués de presse de la Municipalité.

* * * * * * * * * *

Vote

11.13

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Dépôt du postulat du 1er mars 2007 pour l'introduction de la dation en paiement d'impôts sur les successions et donation dans l'arrêté d'imposition communale)

Ma deuxième question n'a pas trait à la couleur de mon tailleur. C'est un tout autre sujet.

Je suis tout à fait consciente que personne ne s'en souvient, mais j'ai déposé un postulat le 1er mars 2007. Je sais exactement ce que vous êtes en train de penser en ce moment : « Comme le temps passe vite ! ». Et il passe si vite du reste, et cela fait quand même quelques temps, que je suis tout à fait consciente que personne ne se souvient du tout de mon postulat.

Alors j'ai pensé ce soir quand même vous rafraîchir la mémoire, car je pensais qu'il était d'intérêt, j'ai dû me tromper. J'ai déposé un postulat pour l'introduction de la dation en payement d'impôts sur les successions et donation dans l'arrêté d'imposition communal. Donc il s'agit de la possibilité de payer ses impôts, avec une œuvre d'art, par exemple le tableau hérité de votre grand-père ou grand-mère, qui a beaucoup de valeur, par hypothèse.

Est-ce que je pourrais demander si éventuellement on pourrait me répondre ? Bien sûr, avant de le faire, assurez-vous quand même que la loi cantonale soit toujours en vigueur, parce que vu l'écoulement du temps, ce n'est pas certain.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

J'étais pensif, parce qu'on m'a communiqué la réponse à votre demande puisque vous aviez eu l'amabilité d'en parler dans votre groupe, et j'ai oublié la réponse sur mon bureau.

Mais ce que je peux vous dire, Mme la Conseillère, puisque j'avais un document sous les yeux, c'est que le travail a été effectué, et c'est le changement de collaborateur au sein du Greffe qui a provoqué quelque retard dans la mise en œuvre de votre demande. Il s'agit d'une petite chose, entre guillemets, qui peut être faite rapidement. Je vous donnerai de plus amples informations et vous indiquerai les délais dans lesquels ce sera fait lors de notre prochaine séance.

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Merci, M. le Syndic, j'ai attendu trois ans, je vous promets que je peux attendre encore quelques semaines.

* * * * * * * * * *

Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET (Rapport de la CG sur le site du Conseil communal ?)

J'aurais une question au Bureau du Conseil. J'ai essayé de retrouver le rapport de la Commission de gestion sur le site internet, et il n'y figure pas mais il n'y figurait pas les années précédentes non plus.

Alors j'avais le sentiment que ce rapport était public, donc je ne comprends pas si c'est un oubli ...

M. le Conseiller Thierry GABERELL

D'après le règlement, le rapport ne peut pas être public avant que la Municipalité y ait apporté ses réponses, tout simplement.

Mme la Conseil<u>lère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET</u>

J'entends bien, donc j'en prends acte, mais il n'empêche que nous n'avons que la réponse de la Municipalité et jamais le rapport dans son entier sur le site.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous avons noté votre remarque. Mme la Conseillère, nous allons vérifier cela.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET

Je vous en remercie.

* * * * * * * * * *

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Dangerosité de la route Floreyres-Bellevue)

Par rapport au préavis 16, il m'est revenu à l'esprit que j'avais aussi posé des questions il y a deux ou trois ans, concernant Floreyres-Bellevue.

Alors j'ai été interpellé à nouveau par quelques personnes que je connais bien dans le secteur. C'est un secteur en pleine évolution, ça se construit toujours plus du côté Floreyres et bientôt un grand lotissement du côté de Bellevue. Le gros problème est que cette route devient vraiment dangereuse. Les gens n'osent plus aller se promener avec leur poussette. Il y a la circulation qui a augmenté. Il y a les bus des transports yverdonnois qui passent par là, il y a les voitures qui arrivent en face, ils ne peuvent pas croiser, les poussettes ne savent plus vraiment où se situer.

Alors je pose la question à la Municipalité: est-ce qu'elle va réagir avant qu'il y ait un accident? Il va bientôt y avoir un accident là-bas, il ne faut pas se faire de souci. J'ai eu l'occasion d'aller contrôler un peu avant de venir au Conseil, c'est vraiment dangereux, il faut réagir, autrement, il va y avoir un accident.

Il y a une possibilité, je ne vais pas jouer à l'architecte, mais il y a une possibilité de faire un trottoir en contrebas sur le talus, de mettre quelque chose. Mais faites quelque chose, c'est vraiment dangereux !

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

S'agissant d'un préavis, j'imagine qu'il doit être sur internet. J'imagine aussi que vous l'avez reçu. La commission, qui s'occupe de l'examen des zones 30, notamment de la zone 30 qui partira du petit baigneur qui se trouve à côté du Motel ou de ce qu'il en reste, et qui finira vers le CESSNOV, s'est réunie la semaine passée ou au début de cette semaine. Ce préavis a donc déjà été soumis à la commission, si bien que votre Conseil sera saisi, dans les prochaines séances, du préavis qui institue une zone 30 sur ce secteur.

A partir du moment où la circulation sera limitée à 30km/he et que tous les aménagements qui doivent être réalisés en même temps que la zone 30 l'auront été, on part de l'idée que le danger aura été écarté.

Comme ce préavis va vous être soumis pour que les travaux commencent avant la fin de l'année, je pars de l'idée que la Police pourrait faire des contrôles pour s'assurer que les vitesses, encore aujourd'hui à 50km/h, soient respectées. Il n'y a pas eu d'accident à ce jour et je n'ai pas le sentiment qu'il soit indispensable de prendre des mesures préalables. Je vous invite en revanche à vous concentrer sur la lecture du préavis qui institue la limitation de la

vitesse à cet endroit.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD

Je remercie M. le Municipal. Mais il est vrai que la population ne reçoit pas de préavis et il est intéressant que ceux qui se trouvent devant la télévision sachent qu'il se passe quelque chose

* * * * * * * * * *

11.16

Clôture

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Pose des caméras de surveillance à la Gare)

Combien de temps faut-il pour faire quelque chose dans cette Commune ? Vous allez dire : « *Voilà, il revient avec ses caméras !* » Oui, je reviens avec ces caméras. Je m'excuse, mais je suis aussi tenace que la Municipalité. Quand on ne veut pas faire quelque chose, on trouve toutes les excuses.

Donc je m'étonne tout de même, qu'elles ne soient pas encore posées. Nous avons lu, sur les journaux, que le règlement pour la protection des données, etc. Mais comment ailleurs, peut-on poser des caméras en trois mois et, chez nous, on a bientôt attendu 18 mois! Comme cela, on pourra dire, on les a fait attendre! Cela, je crois que nous ne pouvons pas l'accepter.

Il y a une population qui a voté pour ces caméras, qui a voté qu'il fallait les installer. Mais Messieurs de la Municipalité, agissez, mettez-les! On nous prend pour des imbéciles, je regrette.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Combien de temps faut-il pour poser des caméras ? A partir d'aujourd'hui, 4 jours. Voilà, M. le Conseiller, puisque c'est le 7 et 8 juin 2010 qu'elles vont être posées. Merci.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je remercie pour la lenteur et rapidité des trois derniers jours.

* * * * * * * * * *

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est donc close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public et les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 24 juin 2010 à 19h30.

Il est 21h35, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 juin 2010

			Page
1.	Appel		267
2.	Appro	bation du PV du 6 mai 2010	267
3.	Démis	ssion	267
4.	Asser	mentation	268
5.	Comn	nunications de la Présidente	269
6.	Comn	nunications de la Municipalité	269
7.	Préavis nº PR10.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 300'000 pour la réalisation des travaux de sécurisation du bâtiment de l'Hôtel de Ville.		270
8.	Préavis nº PR10.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 702'000 pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau Montélaz-Beauregard. M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Noël PASTEUR		271
9.	Pétition Despland du 13 juillet 2009 pour la vente de différents biens de la Ville. M. Stéphane BALET, Président de la commission des pétitions, rapporteur		272
10.	Pétition « pour la sauvegarde de la garderie Au Lapin bleu ». M. Stéphane BALET, Président de la commission des pétitions, rapporteur		272
11.	Propositions individuelles et interpellations		
	11.1	Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Yverdon-les-Bains et ses cours d'eau)	273
	11.2	Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Sécurité de l'espace public)	275
	11.3	Une Question de M. le Conseiller Daniel HOFMANN (Troubles à la Villette)	276
	11.4	Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (Troubles à la Villette devant les cases postales)	277
	11.5	Une Motion de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (demandant l'abrogation des articles 7 à 10 du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS))	277
	11.6	Un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (demandant que la formation professionnelle soit accessible aux « Sans papiers »)	279
	11.7	Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Travaux bordures de la Forge)	283

11.8	Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Accès aux adresses électroniques des Conseillers)	284
11.9	Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Soutien de la ville aux infrastructures sportives)	285
11.10	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Projet de ressourcerie de la STRID)	286
11.11	Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Biodiversité en Ville)	287
11.12	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Y-a-t'il encore une déléguée de la Communication à Yverdon-les-Bains ?)	289
11.13	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Dépôt du postulat du 1er mars 2007 pour l'introduction de la dation en paiement d'impôts sur les successions et donation dans l'arrêté d'imposition communale)	290
11.14	Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET (Rapport de la CG sur le site du Conseil communal ?)	290
11.15	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Dangerosité de la route Floreyres-Bellevue)	291
11.16	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Pose des caméras de surveillance à la Gare)	292